

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

de la Commune de BLANZAC

Séance du 22 septembre 2026

Nombre de conseillers :	
En exercice	11
Présents	10
Représentés	00
Votants	10
Exprimés	10
Pour	10
Contre	00

Date de convocation : 15/09/2026

Date d'affichage : 15/09/2026

DELIBERATION N° 2026/48

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux septembre à 20 heures 00,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Alain PREVÔT

Etaient présents : Mrs Alain PREVÔT - Noël TREVISIOL - Alexandre COLIN - Alain MATHIEU - Mmes Danielle GAUCHON - Christine DE RESENDE - M. Sébastien PITON - Mme Marie VAN DEN BERGHE - M. Adrien LEGRIS et Mme Clémence LE QUÉRÉ

Absent excusé : Delphine LAGOUTTE

Secrétaire de séance : Alexandre COLIN

OBJET : modification du RIFSEEP – saisine du CST

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du mode de fonctionnement du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel). Celui-ci est constitué de 2 parties : l'IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise) versée généralement de façon mensuelle et le CIA (Complément Indemnitaire Annuel) versé avec le salaire du mois de décembre. Depuis des années, la prime était perçue par les agents en deux fois : 30% en juin et le solde en décembre. Avec la mise en place du RIFSEEP en 2018, ce mode de versement avait continué.

Aujourd'hui, étant donné la conjoncture actuelle (prix des carburants, baisse du pouvoir d'achat...), les agents souhaiteraient que le versement de l'IFSE devienne mensuel. Celui du CIA, lui, doit obligatoirement rester annuel.

Afin que cette nouvelle modalité puisse être appliquée, le CST (Comité Social Territorial) doit être préalablement saisi. Il doit en effet émettre un avis. Le projet de délibération annexé à la présente délibération va donc lui être soumis pour avis.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et par vote à main levée, décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à saisir le CST.

Fait à Blanzac, le 23 septembre 2026

Le Maire,
Alain PREVÔT



Acte rendu exécutoire après dépôt
en préfecture le

- 2 OCT. 2026

Le Secrétaire,
Alexandre COLIN



Publié le